

2007/8584 - Opération de mise en lumière des décors et volumes intérieurs de la chapelle de la Trinité à Lyon 2e – Lancement de l'opération (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 10/12/2007, p. 2282)

Rapporteur : M. TETE Etienne

M. TETE Etienne, rapporteur : Il y a un amendement sur vos tables sur le rapport concernant le montant des honoraires de l'Architecte des Bâtiments de France, au niveau de la construction de l'Eglise de la Trinité.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix l'amendement proposé par le Groupe Les Verts. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport ainsi amendé. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)